

CONTRAT DE MAQUILLAGE POUR MARIAGE

Cécile Ravel , maquilleuse
373, ave de la 1ère DFL
83220 Le Pradet
cecileravel83@gmail.com
Tel : 06 18 31 53 14

Mariée :
.....
.....
.....
.....

Date du Mariage :

Heure :

Lieu :

Tarif pour la mariée :

Le tarif forfaitaire comprend un essai maquillage préalable pour la mariée prévu le :
et le maquillage le jour de la cérémonie.

Arrhes : 50 % du montant total, payable à la signature du présent contrat.

Nombre prévu de personnes supplémentaires à maquiller :

Tarifs : 40 € par personne (35 € si plus de trois), facturés le jour de la réalisation.

Conditions spécifiques :

Les arrhes sont dus et non remboursables même en cas de non-réalisation de la prestation définitive à la suite de l'essai.

En cas de changement de date de l'évènement, la maquilleuse doit en être informée au minimum une semaine avant le jour initialement prévu.

Fait à

le

(Bon pour accord et signature) « la maquilleuse »

(Bon pour accord et signature) « la mariée »

(Contrat réalisé en 2 exemplaires.)